



ONATEL-SA : Assemblée Générale Ordinaire

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de l'ONATEL-SA sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se réunira le **JEUDI 19 avril 2012 à 10 HEURES A AZALAI HOTEL INDEPENDANCE, Ouagadougou - Burkina Faso**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation des rapports et des états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ;
2. Examen et approbation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux conventions réglementées ;
3. Affectation des résultats de l'exercice 2011 ;
4. Distribution de dividendes ;
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur ;
6. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Tout actionnaire peut se faire représenter par un mandataire de son choix.

Les documents afférents à cette Assemblée Générale ainsi que les formulaires de pouvoir seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social sis 705, avenue de la Nation - Ouagadougou (Bâtiment de la Direction générale, porte Est) durant les quinze (15) jours qui précéderont la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire conformément à l'article 525 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et Groupement d'Intérêt Economique.

Pour toute information complémentaire, veuillez visiter le site web de l'ONATEL S.A. (www.onatel.bf) ou appeler au 50 49 45 31.

Le texte des projets des résolutions suivant sera présenté à l'Assemblée :

1^{ERE} RESOLUTION : APPROBATION DES RAPPORTS ET DES ETATS FINANCIERS ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de majorité et de quorum requises pour les assemblées ordinaires, connaissance prise :

- du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société ONATEL-SA pendant l'exercice clos le 31 Décembre 2011 et sur les comptes dudit exercice ;
- du rapport des Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission au cours de cet exercice ;

Approuve les comptes dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, se soldant par un bénéfice de 2 508 445 381 FCFA.

L'Assemblée générale décide, en conséquence, de donner quitus aux membres du Conseil d'administration et aux Commissaires aux comptes pour l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2011.

2^{EME} RESOLUTION : APPROBATION DES CONVENTIONS VISEES PAR LE RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'Assemblée Générale, statuant aux règles de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu la lecture du Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme relatif

au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, approuve l'ensemble des opérations et conventions visées dans ce rapport.

3^{EME} RESOLUTION: AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2011

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de majorité et de quorum requises pour les assemblées ordinaires, constate l'existence d'un report à nouveau déficitaire de 6 833 000 000 FCFA.

Ce report déficitaire sera apuré par affectation de la totalité du bénéfice de l'exercice, soit 2 508 445 381 FCFA et par prélèvement sur les comptes suivants :

- compte de réserve disponible à hauteur de 3 595 777 413 FCFA qui sera ainsi ramené à 0 FCFA
- compte de primes liées au capital, dont le montant est de 36 893 503 782 FCFA à hauteur du solde soit 728 777 206 FCFA. Le compte de primes liées au capital se trouvera ainsi ramené à un montant de 36 164 726 576 FCFA.

L'Assemblée Générale approuve l'affectation proposée par le Conseil d'Administration.

4^{EME} RESOLUTION: DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

L'assemblée Générale constate l'existence de primes et réserves distribuables d'un montant de 36 164 726 576 FCFA après apurement du report déficitaire et approuve l'affectation d'une partie de celles-ci de la manière suivante :

- Primes liées au capital : 36 164 726 576 FCFA
- Affectation aux Dividendes : 9 520 000 000 FCFA
- Primes liées au capital après affectation : 26 644 726 576 FCFA

L'Assemblée Générale approuve la distribution des dividendes à hauteur de 9 520 000 000 FCFA ; à raison de 2 800 FCFA pour chacune des 3 400 000, composant le capital social et ayant droit du fait de leur date de jouissance. Après déduction à la source de 12,5% au titre de l'IRVM, le dividende net de 2 450 FCFA sera mis en paiement à partir du 1er juin 2012.

5^{EME} RESOLUTION : RATIFICATION DE LA COOPTATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

L'Assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration du 20 décembre 2011, décide de ratifier la cooptation de Monsieur PARE Nazaire, en qualité du membre du conseil d'administration en remplacement de Monsieur TRAORE Adama, pour la durée restant à courir de son mandat, soit jusqu'à fin 2012.

6^{EME} RESOLUTION : POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée à l'effet d'effectuer toutes formalités prévues par la loi.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

ONATEL-SA, Société Anonyme avec Conseil d'Administration, au capital social de 34 000 000 000 de F CFA,
Siège Social : 705, Avenue de la Nation - 01 BP 10 000 Ouagadougou 01 - RCCM : BF OUA 2011 M 4594 - BURKINA FASO

Leader des télécommunications au Burkina Faso

